



Retours sur les audits : Echanges de bonnes pratiques

- Les différents types d'audit selon l'AGA
- Les audits de la CE
- Retours d'expériences (CE & bénéficiaires)
- Bonnes pratiques
- Ressources utiles

Les audits dans Horizon 2020

AMGA Horizon 2020 - Art.22

- L'enquête de l'Office de lutte anti-fraude (OLAF)
 - Fraudes au détriment du budget de l'UE
 - Affaires de corruption et fautes graves commises dans les institutions européennes
- L'audit de la Cour des comptes européenne
 - Auditeur externe
 - Vérification de la bonne exécution du budget de l'UE, bonne perception des fonds européens et légalité des dépenses
- **L'audit de la Commission européenne**
 - Vérification de la bonne mise en œuvre du projet par le bénéficiaire et les tiers

Les audits de la CE (1)

AMGA Horizon 2020 - Art.22.1.3

- **QUI PEUT ETRE AUDITE?**

- Un bénéficiaire ou sa partie tierce liée
- En cas d'audit d'un bénéficiaire, l'auditeur peut aussi être amené à auditer un tiers fournissant des apports en nature, ses sous-traitants, ses prestataires, ceux qui reçoivent des soutiens financiers, des prix

- **PAR QUI?**

- soit des auditeurs de la CE et de ses agences
- soit des cabinets d'audit indépendants

- **QUOI?**

Comparaison des montants déclarés par le bénéficiaire dans les Forms C avec les montants constatés sur les pièces auditées

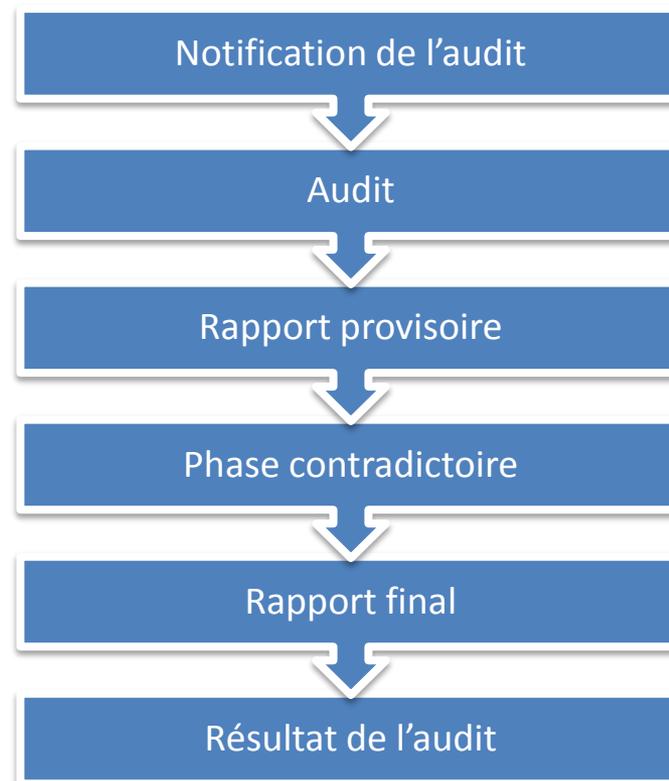
- **QUAND?**

- pendant la durée du contrat
- et jusqu'au 2^{ème} anniversaire du versement du solde du GA

Les audits de la CE (2)

AMGA Horizon 2020 - Art.22.1.3

- **COMMENT?**



Conséquences des audits

*Auditor's advice: Consequences of errors**

Identified errors may lead to

- Extension of audit findings (systemic or recurrent errors)
- Recovery of the ineligible amount
- Penalties
- Suspension of payments or termination of the contract
- Reputational damage
- Financial losses
-

* Campagne CE – 7 février 2018, Paris

Retours de la CE sur audits 2017

- 75% des audits sont réalisés par des cabinets et 25% par la CE
- Taux d'erreur global : 2,7%
- Principales erreurs :

Catégories de coûts	% d'erreurs
Personnel (coûts réels) dont	65%
Calcul des heures productives	31%
Coûts de rémunération	14%
Temps passé sur l'action	8%
Autres (feuilles de temps manquantes, etc.)	12%
Personnel (coûts unitaires)	3%
Sous-traitance	5%
Missions	4%
Equipement (manque de mesure directe)	10%
Autres biens et services	11%

Retours de bénéficiaires sur leurs audits

- Variabilité de l'audit selon l'auditeur
- Procédure d'audit très très longue
- Exigence plus importante (plus de documentation à fournir) que sur FP7
- Justification des coûts de personnel très lourde
- Il est possible de contester après le rapport intermédiaire mais il faut un argumentaire précis

Merci à :

- Inmaculada Bonilla Lopez et Anaïs Desclos (UPMC)
- Sandrine Schott-Carrière (Université de Strasbourg)
- Yolaine Bompays (Université Rennes I)
- Ludivine Bonadei (Toulouse III)

pour leurs partages d'expériences

Bonnes pratiques et points de vigilance

- Désignation d'une personne-contact :
 - Interlocutrice privilégiée des auditeurs
 - Coordinatrice de l'audit
- Bien préparer la venue des auditeurs (toutes les pièces disponibles avant leur arrivée)
- S'assurer de la disponibilité des personnes-ressources (administration, chercheurs)
- Faire le point sur les normes et pratiques de l'entité (formalisation écrite des procédures)
- Attention aux coûts de personnel (croisements de données)
- Attention aux croisements d'infos d'origines différentes (ex. missions)

Ressources utiles

- [Programme d'Audit Indicatif](#)
- [Fiche du PCN sur les audits](#) (mise à jour à venir)